



Paris, le 29 janvier 2021

La CFE-CGC Métallurgie signe l'accord sur les Minimas Ingénieurs et cadres 2021 à hauteur de 0,7%

La CFE-CGC Métallurgie a signé avec l'UIMM, le 22 janvier 2021, l'accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minimaux Ingénieurs & Cadres de la branche Métallurgie à hauteur de 0,7% pour 2021.

Cette revalorisation prend en considération la situation économique contrastée des entreprises de la Branche et des perspectives d'inflation pour l'année 2021.

L'audience CFE-CGC est de 53% de la population des ingénieurs et cadres de la branche.

Contact presse

Gabriel Artero – Président 06 76 60 30 90

Fabrice Nicoud – Secrétaire national Emploi-Formation 06 77 02 44 46